

DEMANDE DE SUBVENTION

DOCUP : FEDER - FEOGA-O – IFOP - FSE (1)
CONTRAT DE PLAN (1)
P.E.I. (1)

INTITULE DU PROJET (détaillé en annexe) :

Coût total du projet :

Montant de subvention européenne sollicité :

Autres aides publiques sollicitées :

ETAT =

CTC =

autres =

Renseignements concernant le porteur de projet :

RAISON SOCIALE :

FORME JURIDIQUE :

E.U.R.L.

S.A.R.L.

S.A

Entreprise individuelle

Association

Collectivité locale

Organisme consulaire

Autre (préciser) :

ADRESSE :

ACTIVITE, objet social :

N° SIRET :

N° NAF :

N° ENREGISTREMENT à la Préfecture (associations) :

N° de déclaration d'activité (organisme de formation – FSE)

Régime TVA : assujetti ; OUI NON

FCTVA ; OUI NON

Autres :

Pour les entreprises : - L'entreprise appartient-elle à un groupe ? OUI NON

- Effectifs salariés actuels :

- Eléments comptables au 31/12/N-1 (si la subvention est inférieure ou égale à 23 000€, en remplacement de la liasse fiscale) :

Chiffre d'affaires :		Capitaux propres :	
Excédent brut d'exploitation :		Dettes financières :	
Résultat d'exploitation :		Crédits de trésorerie :	
Résultat net :		Total du bilan :	

(1) rayer les mentions inutiles

Responsable légal du porteur de projet :

Fonction :

Identité :

Coordonnées :

Tél :

Fax :

Adresse électronique :

RESPONSABLE A CONTACTER POUR LE PROJET (s'il diffère du représentant légal)

Identité :

Coordonnées :

Tél :

Fax :

Adresse électronique :

Pour les entreprises et organismes (y compris publics) ayant une activité dans un secteur concurrentiel, liste des aides attribuées par des personnes publiques, collectivités locales, Etat, Union européenne... (ex : subventions, bonifications d'intérêt, exonérations fiscales,...) obtenues durant les 3 dernières années avec origine, objet, montant (ou état néant)

	Origine de l'aide	Dénomination et objet de l'aide	Montant
Aides obtenues durant les 3 dernières années			
dont aides fiscales			
Aides sollicitées pour le projet			
Autres (le cas échéant)			
Total			

Je soussigné, en qualité de représentant légal deayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite une subvention pour le montant indiqué ci-dessus pour la réalisation du projet précité et décrit en annexe.

Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier.

J'atteste sur l'honneur de la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme que je représente.

J'ai sollicité les aides publiques indiquées au plan de financement du projet détaillé ci-après.

J'ai pris connaissance des informations et m'engage à respecter les obligations indiquées en annexe 3 si l'aide m'est attribuée.

Je m'engage à réaliser le projet décrit dans ce dossier sous réserve de l'obtention des aides publiques correspondantes.

Cachet

Date :

Nom et signature du représentant légal :

ANNEXE n° 1

Si votre demande concerne l'emploi ou la formation professionnelle, reportez-vous à l'annexe 1-bis

PROJET PRESENTE PAR ;

EN VUE DE L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION

- **DOCUP : FEDER – FEOGA-O – IFOP** (1)

- **CONTRAT DE PLAN** (1)

- **P.E.I.** (1)

(1) *razer les mentions inutiles*

DESCRIPTION DU PROJET :

LIEU DE REALISATION :

OBJECTIFS POURSUIVIS

IMPACTS ATTENDUS - (renseignements obligatoires pour le DOCUP)

-sur l'emploi et sur la formation :

-sur l'environnement :

- sur l'égalité des chances hommes/femmes :

- sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

- autres

CALENDRIER PREVISIONNEL

DUREE :

COMMENCEMENT D'EXECUTION :

FIN D'EXECUTION PREVUE :

PROJET DONT LA REALISATION EST SUPERIEURE A UN AN : *préciser l'état prévisionnel de réalisation des dépenses par année*

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Lorsque le demandeur récupère la TVA ou que le projet lui permet de bénéficier du FCTVA, la dépense subventionnable doit être présentée hors taxe

DEPENSES	Montant		RESSOURCES	Montant	%	Cadre réservé au service instructeur pour les financements relevant d'un des programmes :					
	HT	ou TTC				DOCUP		CPER		PEI	
						<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>	<i>non</i>
Acquisitions immobilières			Aides publiques (1) :			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Travaux			Union européenne					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Matériel			Etat								
Autres			Collectivités locales et leurs groupements								
Pour les dépenses de fonctionnement, détailler les dépenses, notamment salaires et charges (3)			- CTC					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<i>A DEDUIRE (s'il y a lieu)</i>			- département								
Recettes générées par l'investissement			- communes ou groupement de communes								
			Etablissements publics -								
			Autres (2)								
			Sous-total :								
			Autofinancement								
TOTAUX											

(1) A énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires, ...

(2) : à détailler

(3) : indiquer le cas échéant les modes de calcul (exemple : salaires et charges (x par mois) X (y personnes) X (z mois))

(4) : il ne peut y avoir simultanément CPER et PEI

NB : les dépenses sont, le cas échéant, présentées par « sous-projets »

Cachet

Date

Nom et signature

ANNEXE n° 1-bis

A remplir si votre demande relève de l'emploi ou de la formation professionnelle

PROJET PRESENTE PAR
EN VUE DE L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION dans les domaines EMPLOI et
FORMATION PROFESSIONNELLE

- DOCUP : FSE (1)

- CONTRAT DE PLAN (1)

(1) rayer si mention inutile

FICHE A DESCRIPTIF DU PROJET

FICHE B - 1 PRESENTATION DES BENEFICIAIRES DU PROJET

FICHE B - 2 REPARTITION DU COUT DU PROJET PAR POSTE DE DEPENSE

FICHE B - 3 TABLEAU DE FINANCEMENT DU PROJET

CADRE RESERVE AU SERVICE INSTRUCTEUR

Dossier reçu le :

N° d'enregistrement :

Dossier suivi par :

<input type="checkbox"/> Objectif 1	Mesure N°
<input type="checkbox"/> Contrat de plan	Mesure N°

Date de la Commission de sélection :

FICHE B - 1

PRESENTATION DES BENEFICIAIRES DU PROJET

(à renseigner pour l'ensemble des actions année civile en cohérence avec les éléments financiers du budget présenté à la fiche B-3)

INTITULE DU PROJET :

ANNEE CONCERNEE :

Votre projet se rapporte principalement à :

(cocher une seule case)

des activités d'accueil, d'orientation, de suivi

Nombre de bénéficiaires prévus :

Durée totale (en jours) :

Durée des prestations 'accompagnement

par bénéficiaire (en jours) :

Coût total :

dont retenu au FSE :

Coût par bénéficiaire :

Coût journée :

des activités d'étude, de conseil, d'ingénierie, de création d'outils

Nombre de prestations :

Durée totale des prestations (en jours) :

Durée par prestation (en jours) :

Nombre d'intervenants :

Coût total :

dont retenu au FSE :

Coût intervenant/jour :

des activités de formation

Nombre de stagiaires prévus :

Total des heures-stagiaires :

Nombre d'heures par stagiaire :

Coût total :

dont retenu au FSE :

Coût de l'heure / stagiaire :

Votre projet concerne les bénéficiaires suivants :

(prévisionnel au démarrage du projet)

Catégorie	Effectif
Demandeurs d'emploi de moins d'1 an	
Demandeurs d'emploi de plus d' 1 an	
Salariés	
Autres	
TOTAL	
Hommes	
Femmes	
TOTAL	
moins de 25 ans	
26-45 ans	
plus de 45 ans	
TOTAL	

Catégorie de salariés	Effectif
Ouvriers non qualifiés	
Ouvriers qualifiés	
Employés	
Techniciens	
Cadres	
Dirigeants	
TOTAL	

Le cas échéant préciser	Effectif
Bénéficiaires du RMI	
Handicapés	

NB : Une personne ayant bénéficié de plusieurs parcours ne sera comptabilisée qu'une fois; il convient ainsi d'éliminer les doubles comptes

Les activités d'étude, de conseil, d'ingénierie, de création d'outils ne génèrent en principe aucun bénéficiaire

FICHE B - 2**REPARTITION DU COUT DU PROJET PAR POSTE DE DEPENSE**

A renseigner pour chaque année de réalisation.

INTITULE DU PROJET :

ANNEE CONCERNEE :

Postes de dépenses	Types de dépenses	Base de calcul	Montant €	%
I-Personnel enseignant <i>(ex : formateurs internes)</i>	<i>(ex : rémunération)</i>	<i>(ex : salaire chargé prorata temporis base N)</i>		
				%
II-Personnel non enseignant				
				%
III-Prestataires externes				
				%
IV-Dépenses liées aux bénéficiaires	Rémunération Déplacement, restauration Hébergement Autre <i>(préciser)</i>			
				%
V-Fonctionnement	Frais de structure proratisés Achats de fourniture Location de locaux Leasing, crédit bail Amortissement de matériel Frais de gestion Publication, édition, communication Autre <i>(préciser)</i>			
				%
VI-Autre <i>(préciser)</i>				
				%
TOTAL				100 %

Comment remplir la fiche B – 2 de l'annexe 1-bis ? (1)

- **Personnel enseignant** : rémunération chargée des formateurs internes ou externes liés à une action de formation, de tutorat, de suivi
- **Personnel non enseignant** : rémunération chargée des salariés employés à des tâches de gestion, de secrétariat ou d'ingénierie de projet
- **Prestataires** : coûts facturés pour l'intervention de prestataires externes dans le cadre du projet
- **Dépenses liées aux bénéficiaires** : rémunérations chargées, frais d'hébergement et de transport des stagiaires bénéficiaires de formation, de tutorat, d'accompagnement
- **Frais de fonctionnement** : 1 - coûts des frais de structures proratisés et autres charges (location immobilière et charges, location mobilière, crédit bail, leasing, frais d'amortissement des matériels au prorata du temps d'utilisation, déplacements) 2 - dépenses valorisées (Contributions en nature)
- **Autres dépenses** : coûts des achats et fournitures (achats consommables directement affectés au projet ou part proratisée et justifiable sur facture)

Principales règles d'éligibilité applicables au FSE (source : règlement (CE) N° 1685/2000 de la Commission du 28 juillet 2000 relatif à l'éligibilité des dépenses dans le cadre des opérations cofinancées par les Fonds structurels – JOCE L 193 du 29 juillet 2000).

Frais généraux - Les frais généraux sont une dépense éligible à condition qu'ils soient basés sur des coûts réels directement liés à la mise en oeuvre de l'opération cofinancée et qu'ils soient affectés au prorata à l'opération selon une méthode équitable et dûment justifiée.

Dépenses d'amortissement, achat de biens amortissables - Des dépenses d'amortissements du matériel nécessaire à la réalisation du projet peuvent être retenues dans le calcul des dépenses au prorata du temps d'utilisation justifiable. Cependant, l'amortissement des investissements ayant bénéficié d'une aide nationale et/ou communautaire n'est pas éligible. Les achats d'équipement amortissable et bien immobilisé ne sont pas éligibles.

Achats de prestations - Les coûts facturés par des prestataires sont des dépenses éligibles. Toutefois, les dépenses relatives aux contrats de sous-traitance sont inéligibles au cofinancement des fonds structurels s'il apparaît que les contrats de sous-traitance donnent lieu à une augmentation du coût d'exécution de l'opération sans apporter une valeur ajoutée proportionnée. De même, il convient d'écarter les contrats de sous-traitance en application desquels le paiement est défini en pourcentage total du coût du projet, à moins qu'un tel paiement ne soit justifié en référence à la valeur réelle des travaux ou des services fournis.

Dépenses de TVA, frais financiers, bancaires et intérêts d'emprunt - La TVA ne constitue pas une dépense éligible, sauf si elle est réellement et définitivement supportée par l'organisme bénéficiaire. Les frais financiers, bancaires, et intérêts d'emprunt ne sont pas éligibles.

Contributions en nature - Les contributions en nature sont une dépense éligible si elles correspondent à l'apport de terrains ou de biens immeubles, de biens d'équipement ou de matières premières, d'une activité de recherche ou professionnelle ou d'un travail bénévole. Leur valeur doit faire l'objet d'une appréciation et d'un contrôle à titre indépendant. En cas de bénévolat, la valeur du travail est déterminée en tenant compte du temps consacré et du taux horaire et journalier normal pour le travail accompli. La participation des fonds structurels au financement d'une opération n'excède pas la dépense éligible totale, à l'exclusion des contributions en nature, à la fin de l'opération.

Crédit-bail - Les dépenses liées à la location avec option d'achat, ou crédit-bail, peuvent être retenues dans l'assiette éligible de l'opération cofinancée si le montant maximal éligible au cofinancement (l'achat du bien) n'excède pas la valeur marchande nette du bien loué. L'option du crédit-bail doit se révéler être la plus rentable pour obtenir la jouissance du bien. Dans cette optique, il sera vérifié que le coût supporté par le bénéficiaire du concours communautaire au titre du crédit-bail n'est pas supérieur au coût de la location du même matériel. Le cas échéant, le surcoût induit le recours au crédit-bail sera déduit des dépenses éligibles. Si la durée totale du contrat de crédit-bail dépasse la durée de l'action cofinancée, ne sont éligibles que les loyers payés par le locataire jusqu'à la date de clôture de l'opération.

- (1) pour les demandes relevant du seul contrat de plan, vérifier auprès des services de l'ETAT et de la CTC si toutes ces recommandations sont adaptées

Fiche B - 3

TABLEAU DE FINANCEMENT DU PROJET

(ce tableau doit reprendre par année la totalité des actions décrites dans la (ou les) fiche(s) B - 2 et des financements retenus dans le cadre du projet, les dépenses et les ressources seront présentées en équilibre)

INTITULE DU PROJET :

ANNEE CONCERNEE :

DEPENSES	MONTANTS €	%	RESSOURCES	MONTANTS €	%	CONTRAT DE PLAN	
						<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Personnel enseignant (<i>formateurs</i>)			Etat (<i>préciser</i>)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salaires et charges			Collectivité territoriale de Corse			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Restauration, hébergement et déplacements			Conseil Général				
TOTAL		%	Autres contributions publiques				
Personnel non enseignant		%	Autres collectivités territoriales				
Prestataires externes		%	Organismes consulaires				
(<i>consultants, experts</i>)			Fonds Social Européen				
Dépenses liées aux bénéficiaires			Fonds privés (<i>préciser</i>)				
Rémunérations							
Restauration, hébergement et déplacements							
Autres			Recettes éventuelles provenant				
TOTAL		%	du projet - <i>préciser la nature</i>				
Fonctionnement :			TOTAL DES RESSOURCES		100 %		
- Frais de structure proratisés							
- Achats de fournitures							
- Location de locaux							
- Leasing, crédit bail							
- Amortissement matériel							
- Frais de gestion							
- Publication, édition, communication...							
- Autres							
TOTAL		%					
Autre : (spécifier)		%					
TOTAL DES DEPENSES		100 %					

Les recettes liées à l'opération cofinancée réduisent le montant de la participation du FSE et des cofinanceurs publics nationaux ; ces montants sont déduits des dépenses éligibles de l'opération dans leur intégralité ou au prorata, selon qu'ils ont été générés entièrement ou partiellement par l'action cofinancée

Si le porteur de projet est assujéti à la TVA, les dépenses prévisionnelles seront comptabilisées HT